



Mon fils de 8 ans accusé pour viol!!!

Par **clarance**, le **15/07/2010** à **18:37**

Bonjour, je viens vers vous car je me trouve dans une situation difficile. Mon conjoint ayant eu la garde de sa fille il y a 2 ans et un droit d'hébergement pour la période scolaire pour la mère. Depuis les vacances de février 2010 la maman ne nous a pas rendu la petite!!! Elle dit que mon fils aurait violé sa fille de 6 ans!!! La mère a porté plainte pour viol et agression sexuelle envers mon fils. Mon fils est convoqué la semaine prochaine pour être auditionné!!! Je compte bien surement porter plainte contre cette personne. J'aurais besoin de votre aide S.V.P

Par **fabienne034**, le **15/07/2010** à **19:06**

BONJOUR, il faut laisser faire l'audition puis déposer la plainte ensuite pour tout savoir sur la plainte pénale <http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>

Par **clarance**, le **15/07/2010** à **20:07**

comment va se passer l'audition? mon fils a peur! pouvez vous me renseigner merci!

Par **jeetendra**, le **16/07/2010** à **19:46**

Code de Procédure Pénale Article 706-53 "Au cours de l'enquête ou de l'information, les

auditions ou confrontations d'un mineur victime de l'une des infractions mentionnées à l'article 706-47 sont réalisées sur décision du procureur de la république ou du juge d'instruction, le cas échéant à la demande du mineur ou de son représentant légal, [fluo]en présence d'un psychologue ou d'un médecin spécialistes de l'enfance ou d'un membre de la famille du mineur ou de l'administrateur ad hoc désigné en application de l'article 706-50 ou encore d'une personne chargée d'un mandat du juge des enfants."/fluo]rnrn[fluo]Ordre des Avocats[fluo]rnrnPalais de JusticernBP 145rn11003 CARCASSONNE
Cedexrn04.68.25.86.29rnrnBonsoir, en tant que mineur votre enfant à droit à un administrateur ad-hoc, à un avocat pour assurer sa défense, prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Carcassonne, ils vous renseigneront à ce sujet, courage à vous, cordialement.

Par **clarance**, le **16/07/2010 à 20:46**

merci beaucoup je vais prendre contact!je tenais a dire aussi que quand la police m a téléphoné pour me prévenir de cette audition j ai demandé comment aller se déroulé cette audition,elle m a repondu que mon fils serait seul avec deux policières,j ai demandé si je pouvais y assisté elle m a dit que non j ai demandé si mon avocat pouvait y assisté elle m a dit que non,que cela se passerait sous enregistrement!et que je pourrais avoir cette enregistrement après l audition!rnque dois je faire?rnCORDIALEMENT